

Utilisation prévue du Répertoire canadien des médicaments

Utilisation prévue du Répertoire canadien des médicaments (RCM)

Bien que le contenu vise à soutenir l'ordonnance électronique au Canada, on reconnaît que le Répertoire canadien des médicaments (RCM) (ou des parties de celui-ci) soutiendra d'autres cas d'utilisation tels que les dossiers des médicaments, le bilan comparatif des médicaments et l'analytique. Dans la plupart des cas, le Répertoire canadien des médicaments sera utilisé à titre de terminologie des échanges^[1]. Il aura la capacité d'être utilisé par les fournisseurs de bases de connaissances, les cliniciens, les chercheurs, les utilisateurs de statistiques, les organismes gouvernementaux, les organismes de soins de santé et les consommateurs.

Les systèmes cliniques continueront d'utiliser leur terminologie actuelle des médicaments (qui est souvent une combinaison de l'identification numérique du médicament de Santé Canada [DIN] ou du numéro de produit naturel [NPN] et de la terminologie exclusive, p. ex. First Databank [FDB], Vigilance Santé, Cerner Multum, DrugBank), et les interfaces utilisateurs existantes. Les fournisseurs de bases de connaissances (p. ex. FDB, Vigilance Santé, Cerner Multum, DrugBank) incluront une mise en correspondance, dans leurs produits, entre leurs codes exclusifs et le Répertoire canadien des médicaments, ce qui permettra l'interopérabilité des noms/descriptions des produits médicinaux.

Lorsque ces systèmes partagent de l'information sur des médicaments, p. ex. une ordonnance électronique, ils partagent soit :

- le code PM du Répertoire canadien des médicaments (pour les produits manufacturés);
- le code PTC du Répertoire canadien des médicaments (pour un produit pharmaceutique sans le nom commercial ou le nom du fabricant);
- le code Instrument PTC du Répertoire canadien des médicaments (pour un instrument sans le nom du fabricant); ou
- le code FT du Répertoire canadien des médicaments. Si la FT est partagée dans un message d'ordonnance électronique, des renseignements supplémentaires tels que la concentration, la forme pharmaceutique et possiblement la voie d'administration doivent être envoyés (chacun dans des champs distincts dans leur système et dans le message); cela contraste avec la sélection d'un produit défini plus complètement (comme le prévoit le PTC).

Lien entre la Base de données sur les produits pharmaceutiques (BDPP) de Santé Canada et le Répertoire canadien des médicaments

Le Répertoire canadien des médicaments ne remplacera pas la Base de données sur les produits pharmaceutiques (BDPP) de Santé Canada, mais il sera publié en plus de la BDPP. La BDPP a pour objectif de fournir l'information propre au produit dont l'accès est permis par l'organisme de réglementation fédéral des produits thérapeutiques (Santé Canada) pour les produits dont l'utilisation est approuvée au Canada. La BDPP est gérée par Santé Canada et comprend les produits pharmaceutiques et médicaments biologiques destinés à l'usage humain, les médicaments vétérinaires, les médicaments radiopharmaceutiques et les produits désinfectants.

Le Répertoire canadien des médicaments a pour objectif de fournir une représentation uniforme des médicaments et des instruments médicaux, y compris l'identification et le nommage aux fins d'utilisation dans les solutions de santé numériques.

La BDPP fournit des données de base au Répertoire canadien des médicaments. Le contenu de la BDPP diffèrera de celui du Répertoire canadien des médicaments. Chaque ensemble de fichiers a ses propres politiques et directives rédactionnelles, de sorte que le contenu est « adapté à l'objectif ».

Accès au Répertoire canadien des médicaments

Santé Canada est le propriétaire du produit et sera responsable de la publication et de la maintenance continue. L'objectif initial est de publier le contenu chaque mois.

Le Répertoire canadien des médicaments est accessible par l'entremise de la [passerelle Inforoute](https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/bf55e42a-63cb-4556-bfd8-44f26e5a36fe). Le Répertoire canadien des médicaments sera également publié ultérieurement par l'entremise du portail [données.gc.ca](https://donnees.gc.ca) : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/bf55e42a-63cb-4556-bfd8-44f26e5a36fe>

(1) Une terminologie des échanges est principalement conçue pour être utilisée à l'intérieur des systèmes pour permettre le partage de la signification lorsque les systèmes communiquent entre eux. Une terminologie d'interface est souvent utilisée seulement pour fournir des mises en correspondance. Cela contraste avec une terminologie d'interface dont le but est de permettre aux cliniciens de saisir dans les systèmes les renseignements sur les patients et de faciliter, pour les utilisateurs cliniciens, l'affichage des renseignements sur les patients stockés en mémoire, sous forme d'un simple texte lisible sans aide.